



Renouvellement de titre de séjour salarié dans le 92

Par **BAH**, le **20/08/2008** à **17:55**

Bonjour,

Mon époux est salarié dans le secteur privé et il a un titre de séjour temporaire mention salarié.

Nous habitons dans le 92 et pour le renouvellement de son titre de séjour la préfecture lui demande les deux derniers bordereaux de versement de la cotisation urssaff.

Normalement c'est l'employeur qui le fourni mais celui -ci refuse de lui donner ce document sous prétexte qu'il est confidentiel et qu'aucune autre préfecture ne le demande.

Et la prefecture refuse absolument de lui renouveler son titre sans ce document et eux ils disent qu'il n'est pas confidentiel.

La prefecture a t elle le droit de demander se document sachant qu'il ne figure pas sur la liste officielle des documents à fournir pour les autres préfectures francaises? Si oui que doit il faire pour obliger son entreprise à le lui donner?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **eouvees**, le **22/08/2008** à **11:10**

A ma connaissance et à la Préfecture du Haut rhin, il n'est jamais demandé une telle pièce.

Je vous conseille de constituer votre demande de renouvellement en accusé de réception au Chef du Bureau des étrangers de votre Préfecture.

Regarder bien de quelles pièces vous avez besoin sur des sites officiels!!!

Fournissez les dans l'ordre, un courrier explicatif concis et les raisons et attendez !! Gardez

